

APPENDICE B.

ENQUETE.

QUÉBEC, 14 Août 1884.

L'HONORABLE HONORÉ MERCIER, député de Saint-Hyacinthe au Parlement de Québec, avocat de Montréal, étant dûment assermenté dépose et dit :

Question par Mr G. Amyot.—Vous êtes l'Honorable Mr Mercier mentionné dans la déclaration du docteur Martel, député du comté de Chambly, en date du sept juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, dans la Chambre d'Assemblée de la Province de Québec, à Québec ?

Réponse.—Je suis Honoré Mercier, député de St. Hyacinthe au Parlement local, mentionné dans cette déclaration du docteur Martel, qui m'est maintenant exhibée.

Question.—C'est vous qui, en réponse à cette déclaration de Mr le docteur Martel, avez fait devant la Chambre d'Assemblée susdite la déclaration mentionnée au procès verbal de la séance du sept juin dernier ?

Réponse.—Oui.

Question.—Cette déclaration que vous avez ainsi faite devant la Chambre est intégralement vraie ?

Réponse.—Dans mon âme et conscience je la crois vraie.

[Voici cette déclaration :]

“ Samedi, sept juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, Michel Dosithée Stanislas Martel, député pour la division électorale de Chambly, se lève de son siège et fait la déclaration suivante :

“ Qu'au commencement du mois de mai mil huit cent quatre-vingt-trois, l'honorable Joseph Alfred Mousseau était premier-ministre de cette province et représentant du comté Jacques-Cartier dans l'Assemblée législative ;

“ Que son élection, pour le dit comté, était contestée devant les tribunaux par des procédures dans lesquelles sa déqualification était demandée, procédures instituées à l'insoligation de l'honorable Honoré